

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Ordre du jour de la séance :

- 1) Installation des conseillers municipaux et désignation d'un secrétaire de séance**
- 2) Election du Maire**
- 3) Fixation du nombre des Adjoints**
- 4) Election des Adjoints**

1) INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE N°DEL_2020_26

Etai^{ent} présents les conseillers municipaux suivants : M. Philippe GIRARDIN, Mme Catherine NAIKEN HORODYSKI, M. Vincent COMPAGNON, Mme Margarita RAFFNER, M. Christian KRIEGUER, Mme Isamariles MARCHAND, MM. Christian DEMANGEAT, Christian MICLO, Mme Mireille HAMRAOUI-PHAM VAN, M. Marc HEIMBURGER, Mme Isabelle LAURENT, M. Fabrice DUFOUR, Mme Nabila BOUADMA, M. Raymond VANROYEN, Mme Anne BRAUNEISEN, M. Jean-Marie MULLER, Mme Aude BATOT, M. Jean-Noël RAFFNER.

Etait représentée : Mme Claude ERNY qui a donné procuration à Mme Catherine NAIKEN HORODYSKI.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MULLER Jean-Marie, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions (présents et absents).

Mme Isamariles MARCHAND a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le maire sortant, M. Jean-Marie MULLER passe ensuite la présidence de l'assemblée au plus âgé des membres du conseil municipal présents, M. Raymond VANROYEN. Celui-ci a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 18 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

2) ELECTION DU MAIRE N°DEL_2020_27

Le Président de l'assemblée, M. Raymond VANROYEN a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Nabila BOUADMA et Mme Aude BATOT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Philippe GIRARDIN : douze (12) voix
- M. Jean-Noël RAFFNER : une (1) voix

M. Philippe GIRARDIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3) FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS N°DEL_2020_28

Monsieur Philippe GIRARDIN, Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire maximum.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints. Au vu de ces éléments, le Maire propose de fixer à 4, le nombre des adjoints au maire de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GIRARDIN, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la création de quatre (4) postes d'adjoints au maire.

4) ELECTION DES ADJOINTS N°DEL_2020_29

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4 et L2122-7-2,

Monsieur Philippe GIRARDIN, Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est

procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après avoir laissé cinq minutes de réflexion, M. le maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote dans une enveloppe fermée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Liste conduite par M. Vincent COMPAGNON : quinze (15) voix

Les candidats figurant sur la liste conduite par M. Vincent COMPAGNON ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- 1^{er} adjoint : M. Vincent COMPAGNON
- 2^{ème} adjoint : Mme Claude ERNY
- 3^{ème} adjoint : M. Christian KRIEQUER
- 4^{ème} adjoint : Mme Isamariles MARCHAND

- *La prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 04 juin à 20h à la Salle des Loisirs*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Installation des conseillers municipaux et désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Election du Maire
- 3) Fixation du nombre des Adjointes
- 4) Election des Adjointes

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 25 mai 2020				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIRARDIN	Philippe	Maire		
COMPAGNON	Vincent	1 ^{er} Adjoint		
ERNY	Claude	2 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à C. NAIKEN HORODYSKI	
KRIEQUER	Christian	3 ^{ème} Adjoint		
MARCHAND	Isamariles	4 ^{ème} Adjoint		
VANROYEN	Raymond	Conseiller municipal		
DEMANGEAT	Christian	Conseiller municipal		
LAURENT	Isabelle	Conseillère municipale		
HAMRAOUI- PHAM VAN	Mireille	Conseillère municipale		
NAIKEN HORODYSKI	Catherine	Conseillère municipale		
BRAUNEISEN	Anne	Conseillère municipale		
MICLO	Christian	Conseiller municipal		
DUFOUR	Fabrice	Conseiller municipal		
RAFFNER	Margarita	Conseillère municipale		
HEIMBURGER	Marc	Conseiller municipal		
BOUADMA	Nabila	Conseillère municipale		
MULLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
RAFFNER	Jean-Noël	Conseiller municipal		
BATOT	Aude	Conseillère municipale		